

Rivières Sauvages

Edito

En 2015, un projet qui se renforce.

Il y a tout juste un an, le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages et ERN attribuaient le premier label « Site Rivières Sauvages » à la Valserine et au Parc Naturel du Haut Jura.

Il y a tout juste un an, le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages et ERN attribuaient le premier label « Site Rivières Sauvages » à la Valserine et au Parc Naturel du Haut Jura. Cette attribution était l'aboutissement concret, sur une première rivière, avec des élus locaux, pêcheurs, riverains, divers acteurs publics et privés du projet lancé en 2007 suite au début de chantier d'un grand barrage dépassé sur le Rizzanese, en Corse. Depuis l'attribution, les acteurs locaux agissent, conformément au Plan d'Actions ayant permis d'obtenir le label, afin d'améliorer encore la qualité de la Valserine, de renforcer le dialogue local, notamment sur la question du barrage du Dragon, (géré par la SHEMA, une filiale d'EDF), mais aussi pour assurer la gestion de ce label innovant, en lien avec l'Afnor, le Conseil Départemental de l'Ain, le Parc Naturel Régional du Haut Jura qui porte et coordonne le projet. Ce premier cas concret illustre la complexité et l'intérêt de la démarche sur un territoire rural, et l'engagement de tous est à la hauteur des espoirs.

Depuis cette date, ERN, avec le soutien du « Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages », a poursuivi son travail pour améliorer la gouvernance du projet, honorer les engagements de l'Accord Cadre passé avec les 6 agences de l'Eau, le MEDDE, l'Onema, notamment pour finaliser le « scan des rivières sauvages » en France. Beaucoup de rivières, en Corse notamment, ont déposé leur dossier de candidature au label. Les contacts pour transposer le label à l'échelle européenne sur des rivières pilotes ont été renforcés. Un rude labeur accompli par les équipes d'ERN et du Fonds, que je tiens à remercier. Ce travail a été possible grâce à l'engagement de tous, à la reconnaissance des institutions publiques, mais aussi grâce au soutien de donateurs, petits et grands, qui savent que les ONG, et les Fonds de dotation qui innovent ont aussi besoin d'argent pour exister.

Nous comptons sur votre appui !

Le président, Roberto Epple

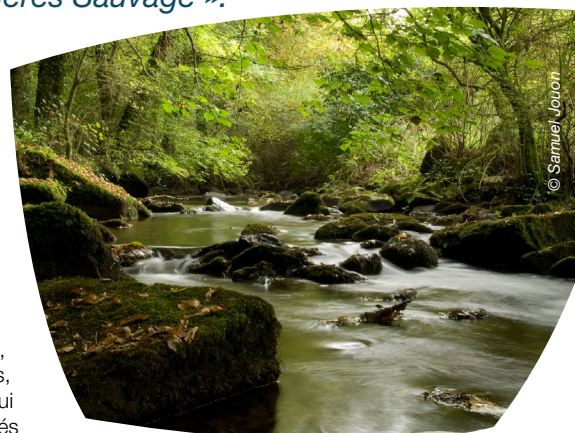


© Yannick Cougenheim

Le Léguer, candidat au label Site Rivière Sauvage

C'est officiel ! Le Léguer, un fleuve côtier remarquable qui coule dans les Côtes d'Armor, en Bretagne et se jette dans la Baie de Lannion est candidat au label « Site Rivières Sauvage ».

Les 16 et 17 octobre, le Comité de bassin versant du Léguer et l'Association Vallée du Léguer, qui sont engagés depuis 20 ans dans un travail de restauration écologique de la rivière (hydro-morphologie, qualité de l'eau), en ont fait l'annonce formelle. A l'occasion de l'inauguration de divers travaux de restauration de la continuité écologique, (création d'une rampe rugueuse pour améliorer le franchissement du seuil résiduel de l'ancien grand barrage de Kernansquillec, effacement du seuil du Moulin de la Ville sur le Guic, à Belle Isle en Terre, amélioration d'une prise d'eau), le territoire a montré son attachement à un « Léguer exemplaire et pilote ». Tous les acteurs, les élus locaux, le directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la sous-préfète, la vice-présidente du Conseil Départemental, les élus locaux, les représentants de la société civile ont exprimé leur vif intérêt pour une démarche qui amplifie le travail coopératif pour une amélioration continue du milieu, entre autres sur la qualité de l'eau. Le Léguer débouche en effet dans la Baie de Lannion, identifiée depuis trop longtemps avec la pollution liée aux algues vertes. Le label, le premier qui sera décerné en Bretagne si les critères d'admission sont réunis, donnera une image nationale bien plus positive d'un territoire qui a des difficultés, et c'est normal, à faire évoluer le modèle agricole, mais qui sait innover, qui sait créer du consensus, puisque c'est la première rivière française sur laquelle a été enlevé un grand barrage devenu inutile, celui de Kernansquillec, en 1996. Il subsiste cependant deux problèmes importants sur le territoire, abordés par les élus locaux lors de leurs allocutions : l'autorisation d'extraire du sable coquillier, au bénéfice de l'agriculture industrielle, en Baie de Lannion et un permis minier pour une éventuelle mine de tungstène sur les sources du Léguer. Entre l'économie durable liée au label et l'économie minière, il va falloir choisir, et les acteurs locaux l'ont parfaitement compris.



© Samuel Jouan

Contacts

Catherine Moret, Directrice Association Vallée du Léguer
02 96 43 01 13

Samuel Jouan, Comité de bassin versant du Léguer /
Lannion Trégor Communauté - 02 96 05 09 22

Des menaces sur le Petit Tabuc, en plein Parc National des Ecrins ?



Nos amis de l'UICN, l'Union Internationale de Conservation de la Nature nous ont alertés sur les menaces pesant sur un cours d'eau alpin, le Petit Tabuc, qui coule au cœur du Parc National des Ecrins. Ce cours d'eau remarquable, qui a été rayé, - ainsi que son voisin le Grand Tabuc - dans des conditions opaques de la liste 1, c'est-à-dire des rivières non aménageables de notre pays, (comme cela a été le cas de la Semène, dans la Loire), est en Très Bon Etat Ecologique.

Il serait néanmoins question d'y construire une microcentrale ? Quelques kWh locaux, de ce fait souvent dotés de trop de vertus, contre la destruction d'un joyau ? Une étude de 2013 faite par le WWF-France et son programme EALP-STAR sur l'état des rivières alpines a montré que, paradoxalement, les rivières dans les Parcs Nationaux pouvaient être sérieusement artificialisées. Il est temps d'en changer.

(Etat des lieux des rivières les plus préservées de l'arc alpin. Florelle Marioton. 2013)

Contact : Hélène Denis hel.denis@wanadoo.fr

Focus sur une entreprise partenaire : Field and Fish en Haute Savoie



Une entreprise basée en haute Savoie, qui produit des vêtements et accessoires pour la pêche à la mouche, nous renouève son soutien. Field and Fish est dirigée par Frédéric Leroy, un pêcheur passionné et amoureux de la rivière Chéran, candidate au label. Il participe sous forme de don à notre programme et cette société fait partie du réseau des entreprises qui adhèrent au 1 % pour la planète et qui reversent volontairement 1 % de leur chiffre d'affaire à des organisations sans but lucratif qui développent des actions visant la sauvegarde ou la préservation de notre environnement. La collaboration avec cette entreprise dure depuis 3 ans et une réflexion est engagée afin de développer et renforcer ce partenariat sous forme de produit partagé... Affaire à suivre dès 2016 !

www.vetements-peche-mouche.com

Calendrier rivières sauvages



6 novembre

Onema Paris réunion de suivi de l'Accord Cadre

24 novembre

Séminaire scientifique Grandes Rivières Sauvages Paris.

1^{er} décembre

Onema Journée d'échange sur la création du Centre National de Restauration des Rivières



C'est bientôt Noël, mettez dans la hotte du Père Noël un cadeau pour les rivières sauvages !
Merci.



Adresse postale :
ERN / Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages
8 rue Crozatier 43000 Le Puy | +33 (0)4 71 05 57 88
www.rivieres-sauvages.fr

Directeur de la publication : Roberto Epple
Comité de rédaction : Georges Emblanc, Martin Arnould,
Denis Caudron, Mélanie Taquet, Benjamin Bulle